



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire CGT DiSI OUEST à la CAPL du 12 JUILLET 2012

Rejeté par les français lors du scrutin du 6 mai 2012, le gouvernement déchu nous laisse en héritage une politique d'austérité et de réduction des dépenses publiques.

Le gel des salaires avec notamment une stagnation sans précédent de la valeur du point d'indice pour les agents publics, entraîne une véritable régression du pouvoir d'achat avec, depuis presque 10 ans, une perte de rémunération de plus de 14%.

Le nouveau Président de la République, François Hollande, doit entendre l'aspiration du peuple français à un profond changement de politique économique et sociale, menée sans discrimination et avec pour objectif la justice sociale. Le monde du travail n'a pas à payer les effets d'une crise dont il n'est pas responsable. Des décisions nouvelles, propres à changer le quotidien des salariés, retraités et privés d'emploi, doivent être prises.

Un véritable changement passe par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, la reconnaissance et la revalorisation du travail dans son contenu et sa finalité, le développement des services publics sur l'ensemble du territoire, un haut niveau de protection sociale et une véritable politique industrielle.

Malheureusement, les dernières annonces gouvernementales ne nous rassurent pas : l'austérité salariale continue (0,6% pour le SMIC), les suppressions d'emplois de fonctionnaires vont continuer dans la plupart des secteurs et particulièrement dans le nôtre.

La DGFIP a connu des suppressions de postes en masse et la baisse des crédits de fonctionnement.

Ainsi, ce sont 25 000 emplois qui ont été supprimés ces 10 dernières années, dont près de 15 000 pendant les seules 5 dernières années, puis pour l'année 2012 encore 3 000 suppressions, en ne remplaçant pas 2 départs en retraite sur 3.

Pour la CGT Finances Publiques, il faut stopper la politique de suppressions d'emplois. Ce point est essentiel, car depuis plusieurs années, les conditions de travail des agents ne cessent de se dégrader.

La situation de l'emploi et les choix politiques faits sur ce point sont au cœur de la CAPL de mutation d'aujourd'hui. Les suppressions d'emplois, le manque de recrutement d'emplois qualifiés, le maintien d'un mouvement filière par filière limitent considérablement les possibilités de mutation pour les agents.

Dans l'ensemble des Directions, cela donne lieu à des jongleries acrobatiques pour répartir la pénurie dans les services non plus selon les besoins mais en fonction des moyens disponibles et des indicateurs.

Pour la CGT Finances Publiques, le droit à mutation sur initiative de l'agent est un droit à garantir. En revanche, nous sommes fermement opposés à tout type de mobilité forcée.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la DISI OUEST, nous ne pouvons que déplorer les conditions dans lesquelles se déroule le mouvement :

Ayant eu communication des dernières instructions nationales le 22 juin, vous avez été conduit à convoquer dans l'urgence le 25 juin un groupe de travail préparatoire la veille pour le lendemain !

La note de service à destination des collègues a été mise en ligne le 26 juin, pour retour impératif le 2 juillet, soit moins d'une semaine plus tard.

Tant pis pour les collègues qui ont la mauvaise idée de partir en congés à la fin juin et qui sont passés entre les mailles du filet ! Ils devront attendre un an.

Enfin, les documents préparatoires ne nous sont parvenus que 6 jours avant la CAPL.

Nous sommes conscients que ces dysfonctionnements ne sont pas le propre de la DISI, il n'en reste pas moins que nous nous devons de les dénoncer. Nous ne pourrions accepter une telle précipitation l'année prochaine.

Pour ce qui concerne la CAPL de ce jour, les mouvements sont naturellement limités, car ils ne concernent que les résidences de Nantes et Angers et que les filières ne sont pas totalement fusionnées. De plus, les mutations internes aux ESI ne sont pas concernées par cette CAPL. Par ailleurs, nous avons évoqué les délais très courts pour postuler.

Toutefois, et suite aux informations que vous nous avez communiquées lors du groupe de travail du 26 juin dernier, nous tenons à rappeler quelques principes auxquels la CGT est attachée pour les mutations, à savoir :

La CGT DiSI Ouest revendique :

- L'arrêt d'une politique destructrice d'emplois qui a entre autre pour conséquence, la forte réduction des possibilités de mutation pour les agents.
- Un réel mouvement local sans la barrière des filières
- L'application sans restriction de l'ancienneté administrative avec une pondération en fonction de l'ancienneté de la demande.
- La compensation des temps partiels

Nous rappelons notre opposition

- Au gel des postes vacants
- Aux mutations au profil – alors que vous nous avez informés que ce critère entre en compte pour les mutations pour la DISI.
- Au blocage des agents au-delà d'un an pour nécessité de service. Les agents n'ont pas à faire les frais d'un manque de personnel que nous ne cessons de dénoncer.

Nous défendrons donc les demandes de nos collègues dans cet esprit.